



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE MONT-ROYAL LE LUNDI 13 JUILLET 2020 À 19 h, AU 90, AVENUE ROOSEVELT

Présents :

Le maire: Philippe Roy

les conseillers : Erin Kennedy
John Miller
Joseph Daoura
Minh-Diem Le Thi
Michelle Setlakwe
Jonathan Lang

formant quorum

et

Shawn Labelle, Assistant-greffier
Ava L. Couch, Directrice générale

- À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

1. Ouverture de la séance et mots des élus

Le maire ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux gens dans la salle visionnant la séance. De plus, les membres du conseil informent les personnes visionnant la séance de sujets et d'événements passés ou à venir.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 20-07-01

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 13 juillet 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 20-07-01

Subject: Adoption of Agenda

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To adopt the agenda of Regular Meeting of July 13, 2020.

CARRIED UNANIMOUSLY

3. Période de questions du public

Le maire Philippe Roy ouvre la période de questions à 19 h 10. Il répond aux questions transmises par 8 citoyens. La période de questions se termine à 19 h 26.

4. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 15 juin 2020 et de la réunion extraordinaire du 18 juin 2020

RÉSOLUTION N° 20-07-02

Objet : Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 15 juin 2020

ATTENDU QUE copies du procès-verbal de la réunion ordinaire du 15 juin 2020 et de la réunion extraordinaire du 18 juin 2020 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal ont été remises à chaque membre du conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par la conseillère Michelle Setlakwe, il est résolu :

D'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du 15 juin 2020 et de la réunion extraordinaire du 18 juin 2020 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 20-07-02

Subject: Adoption of Minutes of June 15, 2020 Regular Meeting and of June 18, 2020 Special Meeting

WHEREAS copies of the minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of June 15, 2020, and of June 18, 2020 Special Meeting, have been delivered to each member of Council within the time prescribed by section 333 of the Cities and Towns Act, the Town Clerk shall be dispensed with the reading thereof;

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Michelle Setlakwe, and resolved:

To adopt the Minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of June 15, 2020 and of June 18, 2020 Special Meeting.

CARRIED UNANIMOUSLY

5. Dépôt de documents :

- .1 Rapport du maire - contrat - marquage de chaussées 2020
- .2 Liste des commandes - 10 000 \$
- .3 Liste des commandes - 25 000 \$
- .4 Liste des commandes - 50 000 \$
- .5 Liste des achats sans émission de bon de commande
- .6 Liste des chèques et dépôt directs
- .7 Permis et certificats

6. Désignation du maire suppléant

RÉSOLUTION N° 20-07-03

Objet : Désignation du maire suppléant

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

De désigner la conseillère Minh-Diem Le Thi, comme mairesse suppléante de la Ville de Mont-Royal, pour les mois de août, septembre, octobre et novembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 20-07-03

Subject : Designation of Acting Mayor

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To designate Councillor Minh-Diem Le Thi, as Acting Mayor for the Town of Mount Royal, for the months of August, September, October and November 2020.

CARRIED UNANIMOUSLY

7. Ratification des débours

RÉSOLUTION N° 20-07-04

Objet : Ratification des débours

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

De confirmer et d'approuver les débours visant la période 1er juin au 30 juin 2020:

Masse salariale:	1 758 337 \$
Fournisseurs et autres paiements:	2 153 811 \$
Dépenses de fonction – Élus et directrice générale:	121 \$
Frais de financement :	559 \$
Total des déboursés:	3 912 828 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 20-07-04

Subject : Confirmation of Disbursements

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To confirm and approve the disbursements for the period between June 1 to June 30, 2020:

Payroll:	\$1,758,337 \$
Suppliers and other payments:	\$2,153,811
Function expenses – Council and Town Manager:	\$121
Financing costs:	\$559
Total disbursements:	\$3,912,828.

CARRIED UNANIMOUSLY

8. Affectation des surplus accumulés

RÉSOLUTION N° 20-07-05

Objet : Affectation des surplus accumulés

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'affecter 3 000 000 \$ du surplus accumulé de la Ville aux activités d'investissements pour financer un projet de construction d'une infrastructure dédiée à des activités récréatives et sportives;

D'affecter 5 000 000 \$ du surplus accumulé de la Ville au financement des budgets de fonctionnement des années futures;

D'affecter 1 000 000 \$ du surplus accumulé de la Ville à la réserve financière pour le remboursement de la dette à long terme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 20-07-05

Subject : Accumulated Surplus

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To appropriate \$3,000,000 from the Town's accumulated surplus to the investment activities for financing a construction project of an infrastructure dedicated to recreation and sports activities;

To appropriate \$5,000,000 from the Town's accumulated surplus for the financing of future operating budgets;

To appropriate \$1,000,000 from the Town's accumulated surplus to the financial reserve for the reimbursement of the long term debt.

CARRIED UNANIMOUSLY

9. Remboursement au comptant de la dette devant être refinancée le 26 octobre 2020

RÉSOLUTION N° 20-07-06

Objet : Remboursement au comptant de la dette devant être refinancée le 26 octobre 2020

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'affecter un montant de 1 200 000 \$ de la réserve financière pour le remboursement de la dette à long terme, à titre de paiement au comptant de la dette émise le 26 octobre 2015 et devant être refinancée le 26 octobre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 20-07-06

Subject : Cash repayment of the debt to be refinanced on October 26, 2020

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To appropriate \$1,200,000 from the Financial Reserve for the repayment of the long-term debt as a cash payment of the debt issued on October 26, 2015 and to be refinanced on October 26, 2020.

CARRIED UNANIMOUSLY

10. Rénovation du 210 avenue Dunbar - Réfection partielle de la toiture, remplacement de fenêtres et réparation de la maçonnerie

RÉSOLUTION N° 20-07-07

Objet : Rénovation du 210 avenue Dunbar - Réfection partielle de la toiture, remplacement de fenêtres et réparation de la maçonnerie

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par le conseiller Jonathan Lang, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 485 000 \$ (taxes incluses) pour la rénovation du 210 avenue Dunbar, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie HOULE E.G.E. (9338-1838 QUÉBEC INC.) le contrat (C-2020-29) à cette fin, au prix forfaitaire soumis, soit au montant de 440 299,06 \$ (taxes incluses), conformément aux documents de soumission relative à ce contrat;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :

Règlement d'emprunt E-1702 pour un crédit de 176 659,93 \$ amorti sur une période de 25 ans

Règlement d'emprunt E-1702 pour un crédit de 120 000 \$ amorti sur une période de 25 ans

RESOLUTION N° 20-07-07

Subject : Renovation of 210 Dunbar avenue - Partial reconstruction of the roof, replacement of windows and masonry repairs

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Jonathan Lang, and resolved:

To authorize an expenditure of \$485,000 (taxes included) for the renovation of 210 Dunbar avenue, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to the lowest conforming bidder, HOULE E.G.E. (9338-1838 QUÉBEC INC.) the contract (C-2020-29) for this purpose at the lump sum price submitted, for a total of \$440,299.06 (taxes included), all in accordance with the tender documents;

To charge these expenditures as follows:

Source:

Loan By-Law E-1702 for a credit of \$176,659.93 with an amortization period over 25 years

Loan By-Law E-1702 for a credit of \$120,000 with an amortization period over 25 years

Règlement d'emprunt E-2001 pour un crédit de 146 209,72 \$ amorti sur une période de 25 ans

Loan By-Law E-2001 for a credit of \$146,209.72 with an amortization period over 25 years

Imputation :

Appropriation:

Projet :

Project :

2167 - Travaux de maçonnerie - 210 Dunbar

2167 - "Travaux de maçonnerie - 210 Dunbar"

2177 - Remplacement de fenêtres - 210 Dunbar

2177 - "Remplacement de fenêtres - 210 Dunbar"

2019-310-14 - Remplacement de toiture - 210 Dunbar

2019-310-14 - "Remplacement de toiture - 210 Dunbar"

Compte budgétaire : 22-300-00-723

Budget account: 22-300-00-723

Contrat : 440 299,06 \$ (taxes incluses)

Contract : \$440,299.06 (taxes included)

Dépenses : 485 000,00 \$ (taxes incluses)

Expense : 485 000,00 \$ (taxes incluses)

Crédits : 442 869,65 \$.

Credits : 442 869,65 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

11. Dépenses supplémentaires - Interventions d'urgence sur le réseau d'égout et d'eau potable

RÉSOLUTION N° 20-07-08

RESOLUTION N° 20-07-08

Objet : Dépenses supplémentaires - Interventions d'urgence sur le réseau d'égout et d'eau potable

Subject : Additional expenditure - Emergency response on the sewer and water networks

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par le conseiller Jonathan Lang, il est résolu :

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Jonathan Lang, and resolved:

D'autoriser une dépense supplémentaire de 55 137,99 \$ (taxes incluses) pour le contrat « Interventions d'urgence sur le réseau d'égout et d'eau potable - 2020 » comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

To authorize an additional expense in the amount of \$55,137.99 (taxes included) for the contract - "Emergency response on the sewer and water networks- 2020", which includes, as needed, all accessory costs;

D'autoriser le paiement des sommes requises à LOCATION EXCAVATION LORDBEC INC. pour les travaux supplémentaires dans le cadre du contrat « Interventions d'urgence sur le réseau d'égout et d'eau potable - 2020 » ;

To authorize the payment of the required amounts to LOCATION EXCAVATION LORDBEC INC. for the supplementary work as part of the contrat - "Emergency response on the sewer and water networks- 2020", ;

D'imputer cette dépense comme suit :

To charge this expenditure as follows:

Provenance :

Source:

Budget de fonctionnement 2020

Operation budget 2020

Imputation:

Appropriation:

02-413-00-444 - Services externes

02-413-00-444 - "External services"

Dépense : 35 100 \$ (taxes incluses)

Expense: \$35,100 (taxes included)

Crédit : 32 036,13 \$

Credit : \$32,036.13

Imputation:

Appropriation:

02-363-00-639 - Autres- matériel

02-363-00-639 - "Autres-matériel"

Dépense : 20 037,99 \$ (taxes incluses)

Expense: \$20,037.99 (taxes included)

Crédit : 18 297,36 \$

La Ville de Montréal s'engage à rembourser à la Ville de Mont-Royal la somme de 20 037,99 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Credit : \$18,297.36

The City of Montreal commits to reimburse the Town of Mount Royal the sum of \$ 20,037.99 (taxes included).

CARRIED UNANIMOUSLY

12. Fourniture et installation de deux (2) bornes de recharge pour véhicules électriques

RÉSOLUTION N° 20-07-09

Objet : Fourniture et installation de deux (2) bornes de recharge pour véhicules électriques

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 36 150 \$ (taxes incluses) pour l'achat et l'installation de deux (2) bornes de recharge électrique 240V comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

De modifier le programme triennal d'immobilisation 2020, pour le projet numéro 2020-310-07 en augmentant le crédit budgétaire de 25 000 \$ à 33 500 \$;

D'autoriser le financement de cette dépense en immobilisation à partir du surplus accumulé affecté aux projets destinés à la lutte contre les changements climatiques;

D'autoriser la Directrice Générale à faire exécuter les travaux nécessaires et l'acquisition de matériel et d'équipements, le tout selon les politiques d'acquisition et les procédures de la Ville;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit:

Provenance :

Surplus accumulé affecté destiné aux projets à la lutte contre les changements climatiques pour un crédit de 33 010\$;

Imputation:

Projet 2020-310-07 (PTI 2020) - Achat et installation de deux (2) bornes de recharge électrique - Dunbar

Compte budgétaire : 22-300-00-719

Dépense: 35 250 \$ (taxes incluses)

Crédit: 33 010 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 20-07-09

Subject : Supply and installation of two (2) charging stations for electric vehicles

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$36,150 (tax included) for the purchase and installation of two (2) 240V electric charging stations which includes, as needed, all accessory costs;

To modify the 2020 triennial capital expenditures program, for project number 2020-320-07 by raising the budgetary credit amount from \$25,000 to \$33,500;

To authorize the financing of this expenditure in immobilizations from the affected accumulated surplus destined to projects in the fight against climate change;

To authorize the Town Manager to carry out the necessary works and the acquisition of material and equipment, all according to the acquisition policies and City procedures;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:

Affected accumulated surplus destined to projects in the fight against climate change towards for a credit of \$33,010;

Appropriation:

Project 2020-310-07 (CEP) - "Achat et installation de deux (2) bornes de recharge électrique"

Budget account : 22-300-00-719

Expense: \$35,250 (taxes included)

Credit: \$33,010.

CARRIED UNANIMOUSLY

13. Dépenses supplémentaires - Fourniture, livraison et installation de luminaires pour le parc industriel

RÉSOLUTION N° 20-07-10

Objet : Dépenses supplémentaires - Fourniture, livraison et installation de luminaires pour le parc industriel

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire de 65 000 \$ (taxes incluses) dans le cadre du projet de remplacement de luminaires dans le parc industriel, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'autoriser une dépense supplémentaire de 34 750 \$ (taxes incluses) dans le cadre du contrat C-2019-01 pour l'entretien du système d'éclairage des rues et feux de circulation, accordé à INSTALLUME INC.;

D'autoriser le paiement des sommes requises à HYDRO-QUÉBEC pour l'installation des consoles et luminaires sur leurs poteaux;

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance
Règlement d'emprunt E-1702 sur une période d'amortissement de 20 ans

Imputation :
Projet : 2 237 - Programme de remplacement d'éclairage de rues

Compte budgétaire : 22-300-00-714

Dépense: 65 000 \$ (taxes incluses)
Crédit: 59 353,66 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 20-07-10

Subject : Additionnal expenses - Supply, delivery and installation of light fixtures for the industrial park

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

TO authorize an expense for the amount of \$65,000 (taxes included) as part of the lighting replacement project in the industrial park, which includes, as needed, all accessory costs;

TO authorize an additionnal expense for the amount of \$34,750 (taxes included) under contract C-2019-01 for the maintenance of street lights and traffic signals, awarded to INSTALLUME INC.;

TO authorize the payment of the required amounts to HYDRO-QUÉBEC for the installation of lighting consoles and fixtures on their poles;

TO charge this expenditure as follows:

Source:
Loan by-law E-1702 with an amortization period of 20 years

Appropriation:
Project: 2 237 - "Programme de remplacement d'éclairage de rues"

Budget account: 22-300-00-714

Dépense: \$ 65,000 (taxes included)
Crédit: \$ 59,353.66.

CARRIED UNANIMOUSLY

14. Renouvellement - Gestion du parc des compteurs d'eau

RÉSOLUTION N° 20-07-11

Objet : Renouvellement - Gestion du parc des compteurs d'eau

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 73 300 \$ (taxes incluses) en 2020 pour la gestion du parc des compteurs d'eau, incluant tous les accessoires, le cas échéant;

RESOLUTION N° 20-07-11

Subject : Renewal - Water meter pool management

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$73,300 (taxes included) in 2020 for the management of water meter pool, which includes, as needed, all accessory costs;

D'autoriser une dépense de 103 700 \$ (taxes incluses) en 2021 pour la gestion du parc des compteurs d'eau, incluant tous les accessoires, le cas échéant;

D'accorder le renouvellement du contrat pour la « gestion du parc des compteurs d'eau » (C-2019-18) à la compagnie COMPTEURS D'EAU DU QUÉBEC (LABRECQUE LANGLOIS INC.) à cette fin aux prix unitaires soumis, soit 160 953,24 \$ (taxes incluses) pour la période comprise entre 1er juillet 2020 au 30 juin 2021, avec option de renouvellement au gré de la Ville pour l'année subséquente, conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2020
(73 300 \$ taxes incluses)

Budget de fonctionnement 2021
(103 700 \$ taxes incluses)

Imputation :
02-132-00-444 - Lectures des compteurs d'eau

02-413-00-648 - Équipements spécialisés -
Compteurs

Contrat : 160 953,24 \$ (taxes incluses)
Dépense: 177 000,00 \$ (taxes incluses)
Crédits : 161 624,59 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To authorize an expense for the amount of \$103,700 (taxes included) in 2021 for the management of water meter pool, which includes, as needed, all accessory costs;

To award the contract renewal for the «management of the water meter pool» (C-2019-18) to COMPTEURS D'EAU DU QUÉBEC (LABRECQUE LANGLOIS INC.) to undertake these works at the unit prices submitted, for the total amount of \$160,953.24 (taxes included) for the period from July 1st 2020 to June 30th 2021, with a renewal option at the discretion of the Town for the one subsequent year, in accordance to the tendering documents prepared for this contract;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source :
Operating budget 2020
(\$73,300 including taxes)

Operating budget 2021
(\$103,700 including taxes)

Appropriation :
02-132-00-444 - Lectures des compteurs d'eau

02-413-00-648 - Équipements spécialisés -
Compteurs

Contract : \$160,953.24 (taxes included)
Expense: \$177,000.00 (taxes included)
Credits : \$161,624.59.

CARRIED UNANIMOUSLY

15. Fournir et installer une clôture ornementale sur une portion du chemin Rockland

RÉSOLUTION N° 20-07-12

Objet : Fournir et installer une clôture ornementale sur une portion du chemin Rockland

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par la conseillère Michelle Setlakwe, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 66 000 \$ (taxes incluses) pour la fourniture et l'installation d'une clôture ornementale sur une portion du chemin Rockland comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'autoriser un emprunt de 66 000 \$ (taxes incluses) au Fonds de roulement pour acquitter cette dépense et de rembourser cette somme sur une période de cinq ans;

RESOLUTION N° 20-07-12

Subject : Provide and install an ornamental fence for a portion of Rockland road

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Michelle Setlakwe, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$66,000 (taxes included) for the supply and installation of an ornamental fence on a portion of Rockland road which includes, as needed, all accessory costs;

To authorize a loan of \$66,000 (taxes included) from the Working Fund to cover this expense and to reimburse this amount over five year period;

D'accorder au plus bas soumissionnaire, soit la compagnie CLÔTURES SOLIVAL INC., le contrat (C-2020-50) à cette fin, au prix soumis, soit 60 131,93 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres pour ce contrat;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance: Fonds de roulement amorti sur une période de cinq (5) ans;

Imputation:

Projet : 2020-310-11 (PTI 2020) - Installation d'une clôture en fer forgé - ch. Rockland

Compte budgétaire: 22-300-00-719

Contrat: 60 131,93 \$ (taxes incluses)

Dépense: 66 000 \$ (taxes incluses)

Crédit: 60 266,80 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To award to lowest bidder, the company CLÔTURES SOLIVAL INC., the contract (C-2020-50) for this purpose, at the price submitted, for a total of \$60,131.93 (taxes included), all in accordance with the tendering documents for this contract;

To charge the expenses related to this contract as follows;

Source: Working Fund amortized over five (5) year period;

Appropriation:

Project : 2020-310-11 (PTI 2020) -"Installation d'une clôture en fer forgé - ch. Rockland"

Budget account: 22-300-00-719

Contract: \$60,131.93 (taxes included)

Expenses: \$66,000 (taxes included)

Credit: \$60,266.80.

CARRIED UNANIMOUSLY

16. Rejet de la soumission - Réfection de la toiture du Country Club

RÉSOLUTION N° 20-07-13

Objet : Rejet de la soumission - Réfection de la toiture du Country Club

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

De rejeter la soumission reçue pour le contrat de réfection de la toiture du Country Club (C-2020-49).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 20-07-13

Subject : Reject of tender - Roof replacement of the Country Club

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To reject the tender received for the roof replacement of the Country Club (C-2020-49).

CARRIED UNANIMOUSLY

17. Nouveaux modules d'ICO (Bee-On) et téléphonies pour la Sécurité Publique

RÉSOLUTION N° 20-07-14

Objet : Nouveaux modules d'ICO (Bee-On) et téléphonies pour la Sécurité Publique

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par le conseiller Jonathan Lang, il est résolu :

D'autoriser une dépense totale de 147 842,61 \$ (taxes incluses) pour les modules d'ICO et téléphonie ainsi que les équipements, accessoires, et les licences informatiques nécessaires à la réalisation du projet comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

RESOLUTION N° 20-07-14

Subject : New modules of ICO (Bee-On) and telephony for Public Security

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Jonathan Lang, and resolved:

To authorize a total expenditure of \$147,842.61 (taxes included) for the ICO and telephony modules as well as all equipment, accessories and licenses necessary for the project including all incidental costs, if applicable;

D'autoriser un emprunt de 147 842,61 \$ taxes incluses au fonds de roulement pour acquitter cette dépense en immobilisation et de rembourser cette somme sur une période de cinq (5) ans;

D'autoriser la directrice générale à faire exécuter les travaux nécessaires le tout, selon les procédures et politiques de la Ville.

D'imputer les dépenses associées aux contrats comme suit:

Provenance :
Fonds de roulement

Imputation :
Projet 2020-100-02 (Nouveaux modules ICO (Bee-On) sécurité publique)

Poste budgétaire : 22-100-00-761

Dépense autorisées: 147 842,61 \$
Crédits: 135 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To authorize a loan of \$147,842.61 taxes included from the working capital fund to pay for this capital expenditure and to reimburse this amount over a period of five (5) years;

To authorize the Director General to carry out the necessary work, in accordance with Town's policies and procedures.

To charge the expenses associated with the contracts as follows:

Origin :
Working capital fund

Imputation:
Project 2020-100-02 (New ICO (BeeOn) public safety modules)

Budget code: 22-100-00-761

Authorized expenses: \$147,842.61
Credits: \$135,000.

CARRIED UNANIMOUSLY

18. Système de pondération et d'évaluation pour services professionnels - Démolition et reconstruction du 10-20, avenue Roosevelt

RÉSOLUTION N° 20-07-15

Objet : Système de pondération et d'évaluation pour services professionnels - Démolition et reconstruction du 10-20, avenue Roosevelt

ATTENDU que le conseil municipal doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres pour l'octroi de contrats relatifs à la fourniture de services professionnels à exercice exclusif de plus 25 000 \$;

ATTENDU que la Ville utilisera un système de pondération et d'évaluation des offres dans le cadre du mandat de services professionnels pour la démolition et reconstruction du 10-20, avenue Roosevelt;

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'approuver les systèmes de pondération et d'évaluation des offres pour les services professionnels pour la démolition et reconstruction du 10-20, avenue Roosevelt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 20-07-15

Subject : Bid weighting and evaluation system for professional services - Demolition and reconstruction of 10-20 Roosevelt Avenue

WHEREAS a contract for exclusive professional services for more than \$25,000 is to be awarded, Council shall use a bid weighting and evaluation system;

WHEREAS the Town will use a bid weighting and evaluation system for professional services for the demolition and reconstruction of 10-20 Roosevelt Avenue;

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To approve the bid weighting and evaluation system for the professional services for the demolition and reconstruction of 10-20 Roosevelt Avenue.

CARRIED UNANIMOUSLY

19. Prolongement du contrat de fourniture et livraison de matériel de béton pour les travaux d'égout et d'aqueduc

RÉSOLUTION N° 20-07-16

Objet : Prolongement du contrat de fourniture et livraison de matériel de béton pour les travaux d'égout et d'aqueduc

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 25 000 \$ (taxes incluses) pour la fourniture et livraison de matériel de béton pour la période du 1er juin au 31 octobre 2020, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à ST-GERMAIN ÉGOUTS ET AQUEDUCS INC. le prolongement du contrat SMI-2019-27 à cette fin pour la période du 1er juin au 31 octobre 2020 aux prix unitaires soumis;

D'imputer cette dépense comme suit:

Provenance: Budget de fonctionnement 2020;

Imputation enregistrée à l'inventaire de stock et imputée au fur et à mesure de l'utilisation aux postes :

02-413-00-642 - Matériel - Tuyaux et vannes

02-415-00-642 - Matériel d'égout.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 20-07-16

Subject : Extension of the contract for supply and delivery of concrete sewage and waterworks materials

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$25,000 (taxes included), for the supply and delivery of concrete sewage and waterworks materials for the period of June 1st, 2020 to October 31st, 2020, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to ST-GERMAIN ÉGOUTS ET AQUEDUCS INC. the extension of the contract SMI-2019-27 for the period of June 1st to October 31st, 2020;

To charge this expenditure as follow:

Source: Operating Budget 2020;

Appropriation recorded in inventory and charged on an as-used basis to items :

02-413-00-642 - "Matériel - Tuyaux et vannes"

02-415-00-642 - "Matériel d'égout".

CARRIED UNANIMOUSLY

20. Services professionnels pour le réaménagement du Parc Mohawk et la rénovation ou reconstruction d'un nouveau chalet de parc

RÉSOLUTION N° 20-07-17

Objet : Services professionnels pour le réaménagement du Parc Mohawk et la rénovation ou reconstruction d'un nouveau chalet de parc

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par la conseillère Michelle Setlakwe, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 155 000 \$ (taxes incluses) pour les services professionnels pour le réaménagement du Parc Mohawk et la rénovation ou reconstruction d'un nouveau chalet de parc pour les mandats no.1 et no.2;

D'imputer un emprunt de 66 214,07 \$ au Fonds de roulement pour acquitter cette dépense et de rembourser cette somme sur une période de cinq ans;

RESOLUTION N° 20-07-17

Subject : Professional services for the landscaping and the reconstruction or renovation of the park's chalet at Mohawk Park

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Michelle Setlakwe, and resolved:

To authorize an expenditure of \$155,000 (taxes included) for professional services for the landscaping and the reconstruction or renovation of the park's chalet at Mohawk Park for the mandates No.1 and No.2;

To authorize a loan of \$66,214.07 from the working Fund to cover this expense and to reimburse this amount over a 5-year period;

D'accorder à LES ARCHITECTES LABONTÉ MARCIL S.E.N.C. le contrat (C-2019-75B) à cette fin, aux prix forfaitaires soumis et pour les mandats no.1 et no.2, soit au montant de 143 718,75 \$ (taxes incluses), conformément aux documents de soumission relatif à ce contrat;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit:

Imputation:
Fond de Roulement;

Règlement d'emprunt E-1903, amorti sur une période de 20 ans;

Projet 2018-710-02 - Mise à jour des équipements au parc Mohawk »

Compte budgétaire : 22-700-00-718

Contrat : 143 718,75 \$ (taxes incluses)
Dépense: 155 000 \$ (taxes incluses)
Crédits : 141 535,66 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TO award to LES ARCHITECTES LABONTÉ MARCIL S.E.N.C. the contract (C-2019-75B) for this purpose at the lump-sum prices submitted for mandates no.1 and no.2, for a total of \$143,718,75 (taxes included), all in accordance with the tendering documents;

TO charge these expenditures as follows:

Appropriation:
Working Fund;

Loan By-Law E-1903, with an amortization period over 20 years;

Project 2018-710-02 - "Mise à jour des équipements au parc Mohawk"

Budget account: 22-700-00-718

Contract: \$143,718.75 (taxes included)
Expense: \$155,000 (taxes included)
Credits : \$141,535.66.

CARRIED UNANIMOUSLY

21. Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

RÉSOLUTION N° 20-07-18

Objet : Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 19 juin 2020:

Plan N°1 : 24 Surrey pour « Changer le revêtement sur la façade avant »; Sous réserve : Le comité apprécie l'installation du matériau en bois, mais pas dans une finition naturelle, car ce style ne s'harmonise pas avec le paysage urbain; doit peindre ou teindre en blanc opaque afin que le grain de bois ne soit pas apparent;

Plan N°2 : 28 Surrey pour « Changer le revêtement sur la façade avant »; Sous réserve : Le comité apprécie l'installation du matériau en bois, mais pas dans une finition naturelle, car ce style ne s'harmonise pas avec le paysage urbain; doit peindre ou teindre en blanc opaque afin que le grain de bois ne soit pas apparent;

RESOLUTION N° 20-07-18

Subject : Planning Advisory Committee recommendations

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

TO APPROVE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its virtual meeting held on June 19, 2020:

Plan No.1: 24 Surrey for "Changing the front façade siding"; Subject to: The committee appreciates the installation of the wood material, but not in a natural finish, as that style does not harmonize with the streetscape must paint or stain opaque white so the wood grains are not apparent;

Plan No.2: 28 Surrey for "Changing the front façade siding"; Subject to: The committee appreciates the installation of the wood material, but not in a natural finish, as that style does not harmonize with the streetscape must paint or stain opaque white so the wood grains are not apparent;

Plan N°5 : 127 Dunrae pour « fenêtre en saillie à l'étage sur la façade arrière »;

Plan No.5: 127 Dunrae for "Upper Bay-window on the rear facade";

Plan N°7 : 331 Geneva pour « Balcon arrière en pavé uni »;

Plan No.7: 331 Geneva for "Uni-paved rear balcony";

Plan N°16 : 2987 Graham pour « Modification de la porte d'entrée »; Sous réserve : Même bois et même couleur que l'existant;

Plan No.16: 2987 Graham for "Front door modification"; Subject to: same wood and color as existing;

Plan N°17 : 8355 Devonshire pour « Enseigne commerciale appliquée et autonome »;

Plan No.17: 8355 Devonshire for " Commercial wall-mounted and post signs";

Plan N°19 : 260 Kenaston pour « Modification des façades, agrandissement arrière et terrasse couverte »;

Plan No.19: 260 Kenaston for "Facades' modifications, rear addition and covered deck";

Plan N°21 : 1731 Laird pour « Agrandissement arrière »;

Plan No.21: 1731 Laird for "Rear addition";

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion de prolongation virtuelle du CCU du 19 juin tenue le 26 juin 2020:

TO APPROVE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its June 19 extended virtual meeting held on June 26, 2020:

Plan N°25 : 438 Kindersley pour « Terrasse »;

Plan No.25: 438 Kindersley for "Deck";

Plan N°27 : 3845 Jean-Talon pour « Affichage »; La réparation des dommages sur l'enseigne existante ne doivent pas être visibles;

Plan No.27: 3845 Jean-Talon for "Sign"; Repair for damages from existing signage not to be apparent;

Plan N°29 : 77 Dobie pour « Modification du revêtement extérieur »; Sous réserve : le détail doit se marier à l'existant;

Plan No.29: 77 Dobie for "Exterior siding modification"; Subject to:Detailing to match existing;

Plan N°34 : 462 Greenoch pour « Élargissement de fenêtres et nouvelles ouvertures de fenêtres »; Sous réserve : doivent être de la même couleur que les fenêtres conservées;

Plan No.34: 462 Greenoch for "Windows enlargement and new window openings"; Subject to : must be same color of remaining windows;

Plan N°36 : 5473-5475 Royalmount pour « Revêtement extérieur et moderniser l'enseigne autonome existante »; Sous réserve : Le fond doit se marier à la nouvelle palette de couleur de la façade;

Plan No.36: 5473-5475 Royalmount for "Exterior siding and modernise the existing post sign"; Subject to : back ground to match new façade color pallet;

Plan N°38 : 38-150 Rockland pour « Agrandissement »; Recommandation : Harmonisation de la brique et panneau aluminium souhaitable avec l'existant;

Plan No.38: 38-150 Rockland for "Addition "; Recommendation: Harmonization of brick and aluminum panel desirable with existing;

Plan N°42 : 366 Strathcona pour « Agrandissement latéral et arrière »; Il faut conserver les volets sur la façade avant et un retrait minimum de 8 pouces;

Plan No.42:366 Strathcona for "Side and rear addition"; Must keep shutters on front façade and min. 8 inch rear addition recess;

Plan N°43 : 116 Dunrae pour « Peindre porte entrée – marquise – porte de garage et volets »; Sous réserve : ardoise des couleurs;

Plan No.43: 116 Dunrae for " Painting the front door - canopy – garage door and shutters"; Subject to: Color slate;

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 3 juillet 2020 et prolongée le 6 juillet 2020 pour les plans 22 à 27:

TO APPROVE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its virtual meeting held on July 3, 2020 and extended July 6, 2020 for plans 22 to 27:

Plan N°2 : 170 Geneva pour « Balcon terrasse arrière »;

Plan N°3 : 2190 Athlone pour « Garde-corps »;

Plan N°4 : 146 Dobie pour « Terrasse arrière »;

Plan N°5 : 462 Dobie pour « Terrasse arrière»;

Plan N°6 : 38 Surrey pour « Modification de façade : portes, fenêtres, revêtement aluminium, colonnes, soffites et gouttières (Travaux sans permis) »; Sous réserve : le détail de la fenêtre d'angle ne devrait pas avoir été construit en brique et doit être enlevé et fini en métal pour se marier à la fenêtre, la porte de garage, les panneaux latéraux et au garde-corps; le garde-corps doit être en métal noir (pas en PVC);

Plan N°8 : 2245 Fleming pour « Remplacement des fenêtres »;

Plan N°10 : 560 Mitchell pour « Remplacement de fenêtres »;

Plan N°12: 2167 Kildare pour « Agrandissement arrière et terrasse »; Sous réserve : Un écran d'intimité est nécessaire à la ligne mitoyenne;

Plan N°13 : 380 Leacross pour « Terrasse »;

Plan N°14 :450 Kenaston pour « Facade avant : démolition de la cheminée et modification des ouvertures et de la terrasse existante »; Sous réserve : Pierre Indiana et option A pour la modulation de la porte d'entrée (3 panneaux);

Plan N°15 : 223 Glengarry pour « Reconstruire la terrasse existante avec les mêmes dimensions »; Sous réserve : écran d'intimité doit se marier à la taille et à la couleur du bois de celui des voisins;

Plan N°17 : 532 Chester pour « Spa et terrasse »; Sous réserve : la balustrade doit être de 36 pouces de hauteur et la balustrade sur les marches doit respecter la recommandation de hauteur standard graphique et inverser les détails de la broche de sorte que le côté esthétique soit face à la cour; sinon il faut changer de modèle pour avoir des broches à l'intérieur de la main courante et du rail inférieur;

Plan N°19 : 880 Markham pour « Modifier les ouvertures et revêtement sur la façade et ajout d'une pergola et terrasse dans la cour arrière »; Sous réserve de: supprimer une couleur pour limiter à seulement 2 nuances de gris, ou simplement les fenêtres « Noir » et « Charbon » (Gentek # 523) pour le reste des éléments;

Plan N°20 : 28 Russell pour « Remplacement des fenêtres »;

Plan N° 21 : 2244 Seneca pour « Agrandissement arrière - Échantillons »;

Plan No.2: 170 Geneva for "rear deck/balcony ";

Plan No.3: 2190 Athlone for "Railing";

Plan No.4: 146 Dobie for "Rear deck";

Plan No.5: 462 Dobie for " Rear deck";

Plan No.6: 38 Surrey for "Façade modification: doors, windows, aluminium siding, columns, soffits and gutters (work done without permit) "; Subject to: corner window detail should not have been built in brick must be removed and refinished in metal to match window, garage door, side panels. Railing to must black metal (not PVC);

Plan No.8: 2245 Fleming for "Replacing windows ";

Plan No.10: 560 Mitchell for "Replacing windows";

Plan No.12: 2167 Kildare for "Rear addition and deck"; Subject to: requires a privacy screen at mitoyen line;

Plan No.13: 380 Leacross for "Deck";

Plan No.14: :450 Kenaston for "Front façade: demolition of the chimney and modification to the openings and existing deck"; Subject to: Indiana stone and option A for front door modulation (3 panels);

Plan No.15: 223 Glengarry for "Rebuilding the existing deck with same dimensions"; Subject to: privacy screen to match in wood size and color as neighboring ones;

Plan No.17: 532 Chester for "Spa and deck"; Subject to: railing to be 36 inches high and railing on step to respect graphic standard height recommendation, plus reverse spindle detailing so the aesthetic side faces the yard or change model to have spindles within the handrail and bottom rail;

Plan No.19: 880 Markham for "modification to openings and façade, siding and adding a pergola and deck in the rear yard"; Subject to: remove one color sample to limit to only 2 shades of grey, or just 'Black' windows and 'Charbon' (Gentek # 523) for the rest of the elements;

Plan No.20: 28 Russell for "Replacing windows";

Plan No.21: 2244 Seneca for "rear addition - Samples";

Plan N°27a) : 57 Henley pour « Élargissement des ouvertures et balcon »; pour les fenêtres modifiées et les ouvertures de portes sur les murs arrière;

Plan No.27a): 57 Henley for "Enlarging openings and balcony"; For modified window and door openings on rear walls;

Plan N°29 : 345 Berwick pour « Agrandissement - Échantillon de brique »;

Plan No.29: 345 Berwick for "Addition – brick sample";

Plan N°30 : 220 Stanstead pour « Modification : revêtement de la toiture »; Option 2 Ebony Mist.

Plan No.30: 220 Stanstead for "Modification: Roof siding"; Option 2 Ebony Mist.

ET D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'un refus du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 19 juin 2020 mais précédemment approuvé par le CCU le 15 juin 2018 et par le conseil le 19 juillet 2018 pour le plan N°4: 86 Dobie pour « Nouvelle marquise et habillage de l'entrée, nouvelle porte latérale, ajout d'un élément architectural en cour latérale »;

AND TO APPROVE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plan that had been refused by the CCU at its virtual meeting held on June 19, 2020 but previously approved by the CCU, June 15, 2018 and by Council on July 16, 2018 for Plan No.4: 86 Dobie for "New canopy and embellishing the entrance, new side door, adding an architectural element to the side yard";

ET D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'un refus du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 19 juin 2020: Plan N°28 : 426 Monmouth pour « Modification – rénovation : volets »;

AND TO APPROVE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plan that had been refused by the CCU at its virtual meeting held on June 19, 2020: Plan No.28: 426 Monmouth for "Modification – renovation: shutters";

ET D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une re-soumission par le CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 6 juillet 2020 mais précédemment approuvé par le CCU le 30 août 2019 et par le conseil le 16 septembre 2019 pour le plan N°18 : 312 Trenton pour « Demande expirée de PIIA pour modification des façades et approbation du panneau d'échantillons »;

AND TO APPROVE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plan that had been noted as a resubmission by the CCU at its virtual meeting held on July 6, 2020, but was previously approved by the CCU on August 30, 2019 and by Council on September 16, 2019 for Plan No.18: 312 Trenton for "Expired PIIA approval for Modifications to the facades and approval of sample board";

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation défavorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 19 juin 2020:

TO REFUSE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of REFUSAL recommendation of the CCU at its virtual meeting held on June 19, 2020:

Plan N°6 : 325 Lazard pour « Modifications de la façade avant et échantillons »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « la façade proposée est trop moderne, il faut retravailler la façade avant pour qu'elle mieux dans la rue existante et l'environnement construit »;

Plan No.6: 325 Lazard for "Modification to the front façade and samples"; REFUSED for the following reasons: " The proposed facade is too modern, must rework front facade to integrate better with the existing street and built environment";

Plan N°12 : 521-537 Abercorn pour « Modifier le revêtement de la toiture »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Le profil et le style ne respectent pas l'architecture de la maison »;

Plan No.12: 521-537 Abercorn for "Modification to the roof coating"; REFUSED for the following reasons: " REFUSED for the following reasons: " Profile and style does not respect house's architecture";

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation défavorable du CCU lors de la réunion virtuelle de prolongation du CCU du 19 juin tenue le 26 juin 2020:

TO REFUSE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of an adverse recommendation of the June 19 CCU at its extended virtual meeting held on June 26 , 2020:

Plan N°37 : 5706 Royalmount pour « Nouvelle porte de garage »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Couper un stationnement en travers et jusqu'à la porte d'entrée n'est pas acceptable et la porte ne se fond pas bien dans la façade existante »;

Plan No.37: 5706 Royalmount for "New garage door"; REFUSED for the following reasons: "Cutting a driveway across and through the front entrance is not acceptable and the door does not blend well with the existing façade";

Plan N°39 : 447 Strathcona pour « Modification de revêtement extérieur : Stucco - ouvertures et fenêtres »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: Les commentaires précédents sont maintenus. Les changements proposés pour une direction moderne ne sont pas acceptables. La maison existante est très charmante, traditionnelle et s'intègre dans le paysage de rue existant »;

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation défavorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 3 juillet 2020 et prolongée le 6 juillet 2020 pour les plans 22 à 27:

Plan N°1 : 2266 Seneca pour « Modification / Rénovation de la façade avant »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « les commentaires précédents sont maintenus, retravailler l'entrée principale et les colonnes de 2 étages sot refusées »;

Plan N°7 : 486 Lethbridge pour « Modification du revêtement et nouvelles fenêtres »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « La maison n'est plus cohérente dans son architecture. Les interventions proposées n'apportent pas de valeur à la maison et font perdre des détails qui font partie de l'architecture d'origine. La couleur plus claire actuelle définit mieux les ouvertures et le nouveau choix de couleur dénature la maison d'origine. Le type de matériaux en imitation de bois n'est pas un choix judicieux pour appliquer sur une grande surface et ne contribue pas à moderniser la maison, le comité suggère du vrai bois. La nouvelle modulation du matériau élimine la verticalité, détail architectural d'origine qui donnait du caractère au bâtiment. Le comité recommande au résident de conseiller un architecte pour ce projet »;

Plan N°9 : 1289 Caledonia pour « Agrandissement »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Le Comité s'inquiète du fait que les modifications apportées au bâtiment principal vont dans une direction moderne; le charme de la façade avant - la porte d'entrée principale, la modulation des fenêtres, les volets et la bande de briques - devrait être maintenu. La division entre l'ancien et le nouveau garage est un peu lourde. Un membre exprime son appréciation de la palette de couleurs soumise » ;

Plan N°23 : 325 Lazard pour « Modification de la façade avant et échantillons »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Les commentaires précédents sont maintenus. Cette maison est dans une phase 2 PIIA; la façade avant doit rapprocher d'une architecture traditionnelle de phase 2 pour s'intégrer au paysage de rue existant. Encourager l'architecte à intervenir à la prochaine réunion du CCU » ;

Plan N°24 : 443 Melbourne pour « Modification des revêtements et ouvertures »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Les commentaires précédents sont maintenus. La partie supérieure doit être en matériau léger et non en maçonnerie » ;

Plan N°28 : 220 Brookfield pour « Agrandissement au-dessus du garage »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « L'intégration avec la maison principale est requise, style mansardé, copier

Plan No.39: 447 Strathcona for "Modification to the exterior siding: Stucco- openings and windows "; REFUSED for the following reasons: "Maintain previous comments. The proposed changes are going in a modern direction is not acceptable. The existing home is very charming, traditional and integrates into the existing streetscape ";

TO REFUSE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of an adverse recommendation of the CCU at its virtual meeting held on July 3, 2020 and extended on July 6, 2020 for plans 22 to 27:

Plan No.1: 2266 Seneca for "Modification/ Renovation to the front facade"; REFUSED for the following reasons: "Maintain previous comments, rework front entrance and proposed 2-storey columns are refused";

Plan No.7: 486 Lethbridge for "Siding's modifications and new windows "; REFUSED for the following reasons: "The house is no longer consistent in its architecture. Proposed interventions do not add value to the home and lose details that make part of the original architecture. The current lighter color better defines openings and the new choice of color distorts the original house. Imitation wood materials is not a wise choice to apply on a large area and does not help modernize the house, committee suggest real wood. New material modulation eliminates verticality and original architectural details, which gave character to the building. The committee recommends to the resident to be advised by an architect for this project;

Plan No.9: 1289 Caledonia for "Addition"; REFUSED for the following reasons: " Committee is concerned the changes to the principle building is going in a modern direction, the front façade's charm: front entrance door, window modulation, shutters and brick band should be maintained. Division between the old and new garage is a bit heavy. One member indicates an appreciation to the color pallet submitted ";

Plan No.23: 325 Lazard for "Modification to the front façade and samples"; REFUSED for the following reasons: "Maintain previous comments. This home is in a Phase 2 PIIA; the front facade must be brought closer to a traditional phase 2 architecture to integrate with the existing streetscape. Encouraged to invite architect at next CCU meeting";

Plan No.24: 443 Melbourne for "Sidings' modification and openings "; REFUSED for the following reasons: "Maintain previous comments. The upper portion must be in a light material and not in masonry";

Plan No.28:220 Brookfield for "Addition above the garage"; REFUSED for the following reasons: " Integration with the principle home is

l'agrandissement précédent du voisin est une erreur »;

required, mansard style, copying the neighbour's previous addition is an error";

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

22. Adoption du Règlement no 1461 divisant le territoire de la municipalité en huit districts électoraux

RÉSOLUTION N° 20-07-19

RESOLUTION N° 20-07-19

Objet : Adoption du Règlement no 1461 divisant le territoire de la municipalité en huit districts électoraux

Subject : Adoption of By-law No. 1461 to divide the Town's territory into eight electoral districts

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., chapitre C-19), le Règlement n° 1461 divisant le territoire de la municipalité en huit districts électoraux a été précédé d'un dépôt et d'un avis de motion donné le 15 juin 2020;

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (C.Q.L.R., Chapter C-19), By-law No. 1461 to divide the Town's territory into eight electoral districts was preceded by a filing and a notice of motion given on June 15, 2020;

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

D'adopter le Règlement n° 1461 divisant le territoire de la municipalité en huit districts électoraux.

To adopt By-law No. 1461 to divide the Town's territory into eight electoral districts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

23. Affaires diverses

Les membres du conseil informent les personnes visionnant la séance de sujets et d'événements passés ou à venir.

24. Période de questions du public

Le maire Philippe Roy ouvre la période de questions à 20 h 14. Aucune question n'est posée lors de la seconde période de questions. La période de questions se termine à 20 h 14.

25. Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 20-07-20

Objet : Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

De lever la séance à 20 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire,

(s) Philippe Roy

Philippe Roy

RESOLUTION NO. 20-07-20

Subject: Closing of Meeting

WHEREAS all subjects on the Agenda are exhausted;

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To close meeting at 20:15.

CARRIED UNANIMOUSLY

L'assistant-greffier,

(s) Shawn Labelle

Shawn Labelle